

COMMUNIQUE DU GTA

La Fédération Cynologique Internationale (FCI) fédère 99 pays soit comme pays membres et soit comme pays partenaires.

Elle compte 27 commissions dont la commission Agility

La commission Agility est composée d'une présidence (membre du comité de la FCI) et d'un secrétariat (membre du comité de la FCI) et d'un délégué de chaque pays membre.

Ces délégués sont nommés par chaque organisation nationale ONC (pour la France : la SCC). La plupart de ces délégués sont des juges agility ou des pratiquants et passionnés de cette discipline.

La majorité des agilitistes français souhaite se conformer au règlement FCI.

Le règlement FCI agility est mis en place pour 5 ans donc revu tous les 5 ans (prochain règlement janvier 2023).

Un groupe de travail (composé généralement de 3 membres) propose à la commission, en général deux ans avant l'adoption du nouveau règlement, des évolutions du règlement ou du matériel. Les pays membres peuvent aussi faire leurs propositions, donner leur avis sur les propositions du groupe de travail. Après plusieurs réunions et discussions sur les changements proposés, la commission VOTE les propositions à faire au comité de la FCI. Tous les délégués présents votent et chaque pays compte pour une voix quel que soit le nombre de licenciés du pays. Ensuite le comité de la FCI valide ou non les propositions de la commission (pour le prochain règlement ce sera début 2022).

Lors des discussions, la France a proposé, comme d'autres pays, la mise en place de 5 catégories mais le vote final des délégués PRESENTS s'est porté sur la proposition à 4 catégories.

Les arguments invoqués pour ne pas accepter une catégorie de très petits chiens sont multiples :

- Pas de cheptel de très petits chiens
- Obstacles inadaptés voire dangereux pour cette catégorie de très petits chiens
- Complexité de la mise en place des compétitions internationales avec une 5^e catégorie en termes de planning, de nombre d'équipes sélectionnées par catégorie.

Le bien-être animal est également pris en compte et l'évolution de l'agility depuis une dizaine d'années montre que certaines races de chien ne sont plus adaptées à cette activité.

Par ailleurs le groupe de travail de la commission FCI s'est appuyé sur des études vétérinaires prouvant notamment que la proportion de blessures et d'accident des chiens pratiquant cette activité est augmentée si la hauteur des sauts est trop basse par rapport à la taille du chien.

Maryannic JOURDEN

Responsable GTA